



Conseil municipal du 07 septembre 2015

Présents: MM. Jean Luc Boch, maire, Patrice Merel, 1er adjoint, Mme Séverine Brun, 2e adjointe, M. René Allamand, 3e adjoint, M. Gérard Montillet, 5e adjoint

Mmes Fabienne Astier, Patricia Berard, Sylvie Berard, Marion Lizeroux, Corinne Michelas, Myriam Montmayeur, conseillères municipales

MM. Laurent Astier, Michel Astier Perret, Stéfan Koumanov, Joël Ougier Simonin, conseillers municipaux **Excusés:** Mme Christiane Charriere 4e adjointe, (pouvoir à M. Gérard Montillet), Mme Evelyne Faggianelli, conseillère municipale (pouvoir à M. Michel Astier Perret), M. Raphaël Ougier, conseiller municipal (pouvoir à M. Jean Luc Boch), M. Richard Broche,

Formant la majorité des membres en exercice

Madame Marion Lizeroux a été élue secrétaire de séance

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du 03 août 2015. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire propose de retirer de l'ordre du jour le point suivant :

- Echange de terrain avec Arsène Vivet-Gros

Il propose ensuite d'ajouter à l'ordre du jour :

- Echange de terrain avec madame Christiane CLEAZ-SAVOYEN épouse CHARRIÈRE.

Le conseil municipal accepte les modifications apportées à l'ordre du jour.

Affaires générales

1. Coupes a asseoir en 2015 - ONF

Le conseil municipal demande à l'Office national des forêts (ONF) de bien vouloir procéder au martelage des coupes de bois afin de réaliser une piste forestière sur la parcelle n°1. Les travaux devraient débuter cet automne.

Joël Ougier Simonin ajoute qu'une coupe de bois de 779 m³ située sur la parcelle 9 va être mise en vente fin septembre. (Votants : 18, pour : 18)

2. MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA SUP-PRESSION DES TRAINS DE NUIT

René Allamand rappelle qu'une chute de rocher qui a eu lieu au printemps a entrainé la coupure de la liaison ferroviaire Chambéry-Bourg Saint Maurice. De plus, la SNCF projette de supprimer les trains de nuit sur la ligne Paris-Bourg Saint Maurice pour des raisons économiques. Cette nouvelle annonce va une fois encore durement impacter notre vallée. Apprécié par la clientèle, ce moyen de transport permet de ne pas perdre de journée de ski (voyage de nuit) avec un tarif plus attractif qu'un billet en TGV.

Il propose donc de soutenir la pétition contre la suppression des trains de nuit.

Monsieur le maire insiste sur l'importance de soutenir cette pétition car cette décision de la SNCF risque d'entraîner d'autres suppressions plus importantes sur la liaison ferroviaire et donc de pénaliser l'accès à la vallée de la Tarentaise.

Le conseil municipal approuve la motion de soutien contre la suppression des trains Intercités de nuit Paris-Bourg Saint Maurice –Paris. (Votants : 18, pour : 18)

3. DÉLIBÉRATION D'INTENTION DE DÉ-CLARATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le maire rappelle qu'un projet de création de commune nouvelle est à l'étude sur notre territoire. Ce point avait été évoqué et soumis à l'ap-

probation de principe lors du conseil municipal du 06 juillet. Les membres du conseil municipal s'étaient alors prononcés de manière informelle (questions diverses) favorablement à l'unanimité (19) pour le projet de création d'une commune nouvelle entre Bellentre, la Cote d'Aime et Macot la Plagne. Monsieur le maire indique qu'aujourd'hui, la commune de Valezan a rejoint le comité de pilotage, créé pour travailler sur ce projet.

Monsieur le maire explique que la délibération proposée ce soir est uniquement un vote d'intention pour poursuivre le projet et non la décision finale. Il ajoute que les autres communes approuveront de manière concordante la même délibération.

Monsieur le maire insiste sur la baisse des dotations financières et sur les économies qui sont demandées aux collectivités par l'Etat pour participer au redressement des finances publiques. Les élus doivent donc réfléchir sérieusement sur ce projet. Il rappelle que la commune de Macot La Plagne perdra à ce titre

1 250 000 euros par an à partir de 2017. Les élus ne peuvent donc s'affranchir d'une réflexion sur la création d'une commune nouvelle, qui permettra de geler ces pertes au moins pendant 3 ans.

Une fois la nouvelle entité territoriale créée, les communes adhérentes vont devenir des « communes déléguées ».

Ces communes seront administrées par un maire délégué et un conseil délégué. Monsieur le maire précise que jusqu'aux prochaines élections, les conseils municipaux de chaque commune ne seront pas modifiés, sauf que l'effectif total ne pourra pas dépasser 69 membres. Lors du premier renouvellement du conseil municipal de la commune nouvelle, la composition de ce dernier sera fixée selon les mêmes modalités que pour les communes « classiques » à la différence près que la strate démographique à prendre en compte sera à l'échelle de la commune nouvelle.

Les communes déléguées pourront conserver leur propre identité et le législateur a prévu que ces dernières conservent leurs missions d'état-civil (mariage, décès...).

Les communes conseils communaux seront les instances décisionnaires des communes déléguées reprenant les noms et les limites territoriales des communes actuelles. Ils disposeront dans le respect des textes d'une autonomie de fonctionnement.

Monsieur le maire explique que l'objectif de l'Etat est de réduire le nombre actuel de communes de 36 000 à 10 000. Donc, si les communes ne décident pas de fusionner, à terme, le préfet imposera les périmètres de fusion des communes, ce qui n'est pas acceptable. Joël Ougier Simonin n'est pas contre ce projet mais il souhaiterait que la population soit consultée via un référendum. Il demande quelle est la position des élus

Monsieur le maire rappelle que pour organiser un référendum, la demande doit être faite au préfet et que les délais d'organisation sont incompressibles. Or, la décision doit être prise rapidement puisque la création doit être effective au 1er janvier 2016. De plus, l'expérience a prouvé que la réponse à une question posée par voie de référendum est très souvent un vote de sanction de la population et non la réponse à la question posée.

Joël Ougier Simonin répond que le référendum concernera des électeurs qui ont voté pour le conseil en place donc il ne comprend pas pourquoi ces mêmes personnes voteraient aujourd'hui contre le conseil.

Îl estime que la commune se précipite trop dans ce projet. Il lui semble que ce même conseil, lors de la campagne, avait bien insisté sur le fait que la population serait toujours associée dans les décisions. Il trouve donc dommage de ne pas consulter cette dernière même par un référendum informel.

De plus, il indique que le canton d'Aime est le seul, sur toute la vallée de la tarentaise, à réfléchir sur la création d'une commune nouvelle. Les autres cantons estiment que trop de questionnements sur l'avenir se

posent pour se lancer.

Monsieur le maire rappelle que le conseil en place a été élu par une partie de la population (et non toute) comme le veut la démocratie. Concernant les autres cantons, une grande partie des conseillers municipaux alentours ne se posent pas la question car ils n'ont sans doute pas pesé toutes les conséquences. Monsieur le maire rappelle que, dans le cas du projet de création de commune nouvelle présenté (Valezan, la Cote d'Aime, Bellentre, Macot La Plagne), les textes prévoient que les communes n'ont pas à organiser de référendum. par contre, monsieur le maire rappelle que les habitants sont informés régulièrement de l'avancée de ce projet (réunion publique dans chaque commune, articles, comptes rendus).

Monsieur le maire estime que le rôle des élus en place est de prendre des décisions importantes pour l'avenir de la commune et de ses habitants et non de regarder leurs propres intérêts. Il considère, en sa qualité de premier magistrat de la commune, avoir un devoir envers la station et les générations futures. Macot La Plagne ne peut pas se permettre de ne plus pouvoir investir et développer La Plagne, outil économique du territoire. Les élus actuels doivent avoir le courage qu'ont eu leurs prédécésseurs lors de la création de la station. Dans le cas où le projet de commune nouvelle n'aboutirait pas, il indique que les impôts devront être

augmentés de 10% par an afin de conserver le même niveau d'investissement et de fonctionnement sur la commune. Monsieur le maire ajoute que le mandat actuel va être compliqué à gérer sur le plan financier. Les élus actuels doivent assumer les responsabilités qui leurs ont été confiées par les habitants, et gérer également l'héritage des mandats précédents (passif et

Pendant des années, l'État a évoqué la décentralisation. Aujourd'hui, on ne parle plus que de recentraliser, de réduire le nombre de communes, de régions et de faire disparaître les départements. A terme, il n'existera plus de services de proximité. Le volet social du service public va également disparaître petit à petit car les budgets ne le permettront plus.

Il est donc nécessaire que la commune réagisse au plus vite afin de trouver des solutions qui permettent de conserver un budget décent et de maintenir le niveau

de service attendu par la population.

Joël Ougier Simonin partage tout à fait la vision de monsieur le maire. En revanche, au regard de l'expérience de la communauté de communes, il craint que les décisions au sein de la commune nouvelle soient encore plus difficiles à prendre et qu'aucun projet ne sorte d'ici 2020. Monsieur le maire rappelle que les conseils communaux disposeront d'un pouvoir de proposition et seront consultés pour les problématiques relatives à leur territoire. Lors d'une réunion des élus du canton, les 9 maires ont tous été d'accord pour acter le fait que la création de communes nouvelles est nécessaire pour la survie du canton.

Joël Ougier Simonin rappelle que différentes élections vont avoir lieu (régionales en 2015, présidentielles en 2017) et que les décisions actuelles prises par l'Etat peuvent être tout à fait remises en cause. Il préférerait donc que la commune patiente avant de se

lancer dans ce projet.

Monsieur le maire explique qu'il a rencontré la député socialiste madame Pirès Beaune qui lui a confirmé que les montants qui seront «offerts» aux communes qui crééront une commune nouvelle seront ponctionnés sur les communes qui resteront seules. Monsieur le maire rappelle également que cette réforme avait déjà été engagée par les gouvernements précédents, et qu'il doute donc qu'elle soit remise en cause.

Joël Ougier Simonin comprend tout à fait la position de monsieur le maire mais il trouve plus démocratique de consulter la population. Monsieur le maire rappelle qu'une réunion publique d'information est prévue ce 8 septembre et que d'autres auront lieu tout au long de l'élaboration du projet ; ceci afin que les habitants ne se sentent pas exclus de la décision.

Le conseil municipal donne son accord pour la poursuite des travaux engagés aux fins de création d'une commune nouvelle dans le périmètre des communes de la Cote d'Aime, Valezan, Bellentre et Macot La Plagne. (Votants: 18, pour: 17, contre: 1 Joël Ougier Simonin)

4. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

Laurent ASTIER rappelle la décision du conseil municipal de confier la gestion des salles communales de la station à la maison du tourisme suite au départ en retraite de l'agent communal responsable de ces salles.

Le projet de fonctionnement proposé par la maison du tourisme permettra d'adapter les horaires et jours d'ouverture aux besoins touristiques en premier lieu, mais également de répondre à une demande des habitants et saisonniers.

Pour ce faire, Laurent ASTIER propose de mettre à disposition ces salles au syndicat intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) au moyen d'une convention. Le SIGP devra à son tour les mettre à disposition de la maison du tourisme puis de l'OPGP au 1/01/2016. Le conseil municipal approuve la convention à signeravec le SIGP pour la mise à disposition des salles communales des stations situées sur la commune de Macot La Plagne. (Votants : 18, pour : 18)

RESSOURCES HUMAINES

5. RENOUVELLEMENT DE POSTES SAI-SONNIERS À LA POLICE MUNICIPALE

Afin de faire face au surcroît d'activité en saison hivernale et ainsi de renforcer l'effectif permanent du service police municipale, le conseil municipal approuve le renouvellement de 9 postes d'agents de surveillance de la voie publique et assistants temporaires dont 2 titulaires du permis PL, à 35h hebdomadaires pour la période du 07 décembre 2015 au 30 avril 2016. Fabienne ASTIER indique que le nombre d'agent embauché est inchangé par rapport à la saison dernière. (Votants : 18, pour :18)

6. RENOUVELLEMENT DE POSTES SAI-SONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES

Afin de renforcer les effectifs de la voirie hivernale aux services techniques, Le conseil municipal décide de renouveler 8 postes d'adjoints techniques territoriaux du 1er décembre 2015 au 31 mars 2016 (renouvelables jusqu'au 30 avril 2016 si besoin) à temps complet. Gérard Montillet indique que le nombre d'agent embauché est inchangé par rapport à la saison dernière. (Votants : 18, pour : 18)

7. RENOUVELLEMENT D'UN POSTE SAI-SONNIER POUR LE RESTAURANT SCO-LAIRE - HIVER 2015-2016

Après que Patricia Bérard ait rappelé le surcroît d'activité lié aux deux classes saisonnières qui s'ajoutent pendant la saison hivernale, le conseil municipal approuve le renouvellement d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe pour la période du 16 novembre 2015 au 15 mai 2016 afin de renforcer l'équipe du restaurant scolaire.

(Votants : 18, pour : 18)

8. Approbation du règlement intérieur du personnel de la mairie

Patricia BÉRARD fait lecture des principales mises à jour du règlement intérieur du personnel de la mairie dans le respect de la réglementation en vigueur. Elle précise que celui-ci a reçu un avis favorable du Comité Technique qui l'a examiné lors de sa séance du 24 juillet 2015.

Le conseil municipal approuve la mise à jour du règlement intérieur du personnel de la mairie.

(Votants : 18, pour : 18)

9. Autorisations d'absences pour évènements familiaux

Le conseil municipal approuve les autorisations d'absences pour évènements familiaux accordées aux agents sous réserve des nécessités de service telles qu'elles lui sont proposées. (Votants : 18, pour : 18)

10. AUTORISATIONS AU MAIRE À SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX «RÉNOVATION DE DEUX ASCENSEURS DU BÂTIMENT DU CENTRE DE FORME DE BELLE PLAGNE»

Gérard MONTILLET rappelle l'explosion du ballon d'eau chaude qui a eu lieu le 19 janvier dernier au centre de forme de Belle Plagne et les dégâts occasionnés par cet incident.

Il est nécessaire avant la saison hivernale de réparer les ascenseurs. Il explique qu'un appareil sera installé cette année avant l'ouverture de la station, le second, en tranche conditionnelle sera posé en 2016.

Gérard MONTILLET ajoute qu'une consultation a donc été lancée en août 2015 pour désigner l'entreprise qui aura en charge la réalisation de ces travaux. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 100 000 euros HT, pris en charge intégralement par l'assureur de la commune.

Joël Ougier Simonin se demande pour quelles raisons la commune s'occupe des réparations d'un ascenseur privé. Monsieur le maire explique que les deux ascenseurs sont publics et qu'un des ascenseurs avait été mis à disposition d'un restaurateur dans le cadre d'une convention, aujourd'hui dénoncée. A partir de cet hiver, ces deux ascenseurs seront donc publics.

Concernant ce dossier, Joël Ougier Simonin est inquiet quant au remboursement des frais relatifs aux travaux par les assurances.

Gérard MONTILLET indique que tous les travaux prévus sont d'abord validés par l'assurance qui a déjà donné son accord pour le lancement des travaux.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer et à exécuter le marché qui résultera de cette consultation, et éventuellement le marché négocié qui résulterait d'une consultation infructueuse, après avis favorable de l'élu référent dans ce domaine. (Votants : 18, pour : 18)

11. AUTORISATIONS AU MAIRE À SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX «INSTALLATION D'UN ÉQUIPEMENT DE GESTION DU STA-TIONNEMENT DU PARKING DE SOLEIL»

Gérard MONTILLET rappelle que la commune est désormais propriétaire du parking de Plagne Soleil et qu'elle souhaite le mettre en activité dès cet hiver. Pour cela, il convient d'installer un équipement péager qui permettra d'assurer la gestion du parking. Les travaux comprennent l'ensemble des équipements destinés au stationnement d'un parking public en liaison avec le parking du boulevard à Plagne Centre: barrières, interphonie en liaison avec le parking du boulevard, caisse automatique CB et monnayeur pour un montant prévisionnel de 100 000 euros HT. Gérard Montillet précise que la consultation est lancée sans publicité, ni mise en concurrence puisqu'un seul opérateur économique est en capacité de répondre aux besoins. Ceci s'explique par le fait que la prestation ne peut être réalisée qu'avec une centrale de gestion Skidata déjà existante dans les autres parkings communaux. Monsieur le maire souligne que de nombreuses demandes de réservations ont déjà été reçues en mairie pour ce parking, ce qui va permettre de libérer des places au parking du Boulevard.

Suite à l'interrogation de Laurent Astier sur le stationnement à Plagne Centre, monsieur le maire répond qu'une réflexion est en cours actuellement pour trouver

des solutions à court et long terme.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer et à exécuter le marché relatif à l'installation d'un équipement de gestion Skidata pour le parc de stationnement de Plagne Soleil. (Votants : 18, pour : 18)

12. Marché public relatif aux travaux de mise en conformité du parc de stationnement a Plagne Soleil

Concernant le parking de Plagne Soleil, Gérard MONTILLET présente le projet de mise en conformité afin de pouvoir ouvrir cet équipement au public dès cet hiver. Il explique que ces travaux consisteront en une mise en conformité du désenfumage, de l'éclairage et de l'alimentation électrique, de la mise à niveau du volet PMR (personne à mobilité réduite), de la création d'une issue de secours supplémentaire demandée par le SDIS et de la vidéo protection pour un montant de 142 000 euros HT.

Comme cet équipement va être géré à distance, Gérard Montillet propose également d'ajouter une option «sonorisation» qui permettra d'avertir les usagers en cas de danger pour un montant de 25 800 euros HT.

Le conseil municipal autorise le lancement de la consultation pour le marché initial avec l'option sonorisation et autorise monsieur le maire à signer et à exécuter le marché qui en résultera et éventuellement le marché négocié qui résulterait d'une consultation infructueuse, après avis favorable de l'élu référent dans ce domaine. (Votants : 18, pour : 18)

URBANISME

13. ECHANGE DE TERRAIN AVEC DONAT OUGIER SIMONIN

Patrice Merel rappelle le projet d'aménagement d'une surlargeur le long de la RD 221, au lieu-dit les Ouvertes, pour réaliser une aire de dépose pour les usagers des navettes interstations. Il indique que la commune va devoir réaliser des échanges de terrain.

Il propose donc d'acquérir la parcelle section M n° 1746 au lieu-dit les Ouvertes appartenant à Donat Ougier Simonin, en contre partie de la parcelle communale

section M n° 1736 au lieu-dit les Ouvertes. L'échange se fera sans soulte. Il indique que la valeur du terrain est évaluée à 112€ pour le service de la publicité foncière.

Le conseil municipal approuve l'échange présenté cidessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

14. ECHANGE DE TERRAIN AVEC CHRISTIANE CLEAZ SAVOYEN, EPOUSE CHARRIERE

Christiane Charrière (absente) ne prenant pas part au vote de cette délibération, son pouvoir n'est donc pas comptabilisé.

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de dépose pour les usagers des navettes interstations au lieu dit «les ouvertes», Patrice MEREL propose l'acquisition des parcelles section M n° 1443 et M n° 1741 au lieu dit «les ouvertes» de madame Christiane Cleaz-Savoyen, épouse Charrière; en contre partie des parcelles communales section M n° 1369 et M n° 1370 au lieu dit «les ouvertes». L'échange se fera sans soulte. Il indique que la valeur du terrain est évaluée à 579 € pour le service de la publicité foncière.

Le conseil municipal approuve l'échange présenté cidessus dans les conditions énoncées.

(Votants : 17, pour : 17)

QUESTIONS DIVERSES

MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics inférieurs à 100 000 euros HT passés depuis le dernier conseil municipal (cf voir tableau).

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP)

René Allamand explique que le travail s'est poursuivi tout l'été pour que le futur office du tourisme puisse voir le jour au 1er janvier 2016. La première assemblée générale constitutive a eu lieu le mardi 08 septembre à Macot chef -lieu avec tous les représentants des comités de sites altitude et vallée. Des réunions de présentation de la future structure ont été organisées à l'attention du personnel des diverses structures, de la maison du tourisme, et des socio professionnels.

MAISON DU TOURISME

Lors des réunions de travail de présentation de la nouvelle structure (OTGP), Laurent ASTIER explique qu'ils ont rencontré du personnel très réceptif et que les élus étaient là pour les rassurer sur leur avenir au sein de la nouvelle structure. La maison du tourisme est la plus grosse structure qui intégrera le nouvel office du tourisme le 1er janvier 2016. Concernant les socio-professionnels, d'autres rencontres seront à envisager afin de permettre une diffusion des informations au plus grand nombre. La saison estivale s'est recentrée sur une animation au coeur de la station comme l'avait souhaité le nouveau bureau en place.

L'évènement de l'été Festiplagne a été une grande réussite, ce qui prouve que les équipes en place sont capables de proposer de nouvelles animations très intéressantes dans la mesure où les bonnes orientations leurs sont données.

OFFICE DE LA PROMOTION DE LA GRANDE PLAGNE

Stéfan Koumanov rappelle l'accord et le partenariat passés avec le Puy du Fou depuis un an.

Îl invite tout le monde à se rendre dans ce parc magnifique.

Dans le cadre de ce partenariat, des échanges réguliers ont lieu. Ces moments d'échanges sont très positifs pour la station de La Plagne. L'objectif est de travailler pour renforcer cet échange et d'utiliser leur expérience pour dynamiser la partie animation de la station.

Monsieur le maire explique que ce parc fonctionne grâce à plus de 3 400 bénévoles qui s'activent pour réaliser des spectacles, proposer des animations aux spectacteurs et assurer une qualité d'accueil optimale. Ce sont des bénévoles qui s'investissent énormément pour la réussite de leur parc. Stéfan Koumanov pense que l'alliance d'un parc et d'une station d'une telle notoriété ne pourra être que bénéfique pour tous.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME

Monsieur le maire souhaite souligner que ce mandat intercommunal est un mandat de gestion et que les élus doivent composer avec un budget restreint, et donc s'attacher à maintenir l'équilibre financière de la structure intercommunale. Il sera donc malheureusement difficile de prévoir de grands projets.

Joël Ougier Simonin est d'accord avec monsieur le maire. Il souhaite attirer l'attention sur les transferts de compétences à venir.

Suite à l'interrogation de Fabienne ASTIER concerant le devenir de la cuisine centrale, Joël Ougier Simonin explique que le nombre de repas n'est pas encore connu officiellement donc ne peut pas être annoncé. Par contre, la surface achetée serait de 1 200 m². Les négociations pour l'achat du foncier sont en cours avec l'aide des représentants de l'Eppl. En effet, le montage de dossier est un peu compliqué car cette surface va être divisée en volume avec des copropriétaires différents.

JEUX D'ENFANTS

Stéfan Koumanov demande si des espaces jeux pourraient être laissés en place durant l'automne sur la station pour les habitants permanents.

Gérard Montillet prend note de la demande et en avisera les services techniques pour l'année prochaine.

SALLES COMMUNALES

Laurent Astier informe que les services de la Mato vont adapter les horaires de la salle omnisports afin de répondre aux besoins des plagnards pour l'intersaison.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 21h00. Prochain conseils municipaux: le jeudi 15 octobre 2015 à 19h00 le lundi 09 novembre 2015 à 19h00

ISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS < 100 000 € HT ET AVENANTS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 15/12	Restauration des soubassements de la nef de l'église	JACQUET	34 241,50 €	41 089,80 €
MAPA 15/17	Traitement d'un glissement de terrain sur la route des Mairiers	ACRO BTP	39 020,50 €	46 824,60 €
MAPA 15/18	Fourniture de 2 porte-outils	MONOD EQUIPE- MENT	86 000,00 €	103 200,00 €
MAPA 15/19	Fourniture d'un caisson et d'une grue	PALFINGER	49 500,00 €	59 400,00 €
MAPA 15/24	Illuminations de Noël	BLACHERE Illumination	43 245,39 €	51 894,47 €
MAPA 15/25	Etude portant sur la réalisation de parcours VTT sur la station de La Plagne 2015/2016/2017	BIKE SOLU- TION	31 400,00 €	37 680,00 €

SOYONS CITOYENS



Un chien ne peut malheureusement pas s'arrêter aux toilettes publiques. Et Il est plus agréable de marcher sur des trottoirs propres et de pouvoir laisser jouer nos enfants dans des espaces verts sans crainte.

Nous vous rappelons que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène. Tout propriétaire ou possesseur d'un chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le

domaine public communal. Les contrevenants s'exposent à une amende de 35 euros. (article R632-1 du code pénal)

Le geste citoyen: ramasser les déjections de vos animaux...

Pensez à toujours emporter quelques serviettes en papier ou un sachet (plastique ou papier). Vous pouvez également trouver dans le commerce des sachets spécialement destinés à cet usage, ainsi que des pochettes à accrocher au collier ou à la laisse de votre chien.

Notre commune n'est pas une poubelle !!!!

Jeter les déchets dans la nature, ce n'est pas sans conséquence... ils y restent longtemps, parfois très, très longtemps. La nature n'est pas une poubelle.... Pensez aux générations futures.





Le geste citoyen: Pensez aux déchetteries.

Déchetteries de Valezan
Horaires hiver: de mi-décembre à
mi- mars:
Du lundi au vendredi: 13h à 17h
Horaires été: de mi-mars à mi-décembre
du lundi au samedi de 9h30 à 12h et
de 13h30 à 18h.

Déchetterie des Bouclets (Plagne

1800)
Du 1er janvier au 31 mai:
Lundi au Vendredi: de 13h à 17h
Lundi au Vendredi: de 13h à 18h

Lundi au samedi: de 13h à 18h

La commune de Macot La Plagne vous rappelle que toute personne qui dépose, abandonne, jette ou déverse tout type de déchets sur la voie publique, risque une amende forfaitaire de :

- 68 euros : si l'amende est réglé immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant)
- 180 euros au delà de ce délai

A défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.

Si le contrevenant utilise un véhicule pour les transporter, ce dernier risque une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros, ainsi que la confiscation du véhicule.

Fête de la pomme Dimanche 18 octobre 2015

Organisé par le comité des fêtes de Macot La Plagne, en collaboration avec l'association des vergers de

Rendez vous à partir de 09h00 sur la place du village (replis à la salle polyvalente en cas de mauvais temps) Animé par Eric MORIVAL

fabrication du cidre, tour de magie, sculpture sur ballons, maquillages pour les enfants, jeux en bois pour petits et grands, Animation par Anim'Magic (échasse, jonglerie....), château gonflable, Anim'bois (animation bois adaptée à tous les âges + concours), concours de pétanque,

Présence du groupe message, de la chorale des aînés ruraux «la ritournelle», d'orisha Danse et d'Aime Country»

La semaine de la petite enfance Du 08 au 10 octobre 2015

Conférence débat - jeudi 08 octobre à Aime 20h15 salle des fêtes d'Aime

Soirée pyjama - Vendredi 09 octobre 18h30 - bibliothèque d'Aime, Centron, Granier, La Côte d'Aime, Peisey et Macot -

Journée festive- Samedi 10 octobre - Landry 10h-12h et 14h à 17h - salle du Perrey

Soirée Pyjama vendrédi 09 octobre 2015

Bibliothèque Macot chef-lieu

«Tout le monde...au nid».... vient à la rencontre de drôles d'oiseaux. Les équipes de la bibliothèque et de la crèche «les p'tits bonnets» t'y attendent en plumes et pyjama. Soirée gratuite dédiée aux enfants de 2 à 7 ans accompagnés de leur doudou, coussin ou couverture (et leurs parents !). Places limitées - réservation au 04.79.09.73.76 au 04.79.22.45.38

La semaine bleue Du 12 au 18 octobre 2015

Du passé.... au présent.

La semaine nationale des retraités et des personnes âgées.

Ateliers, animations, expositions, conférences.... Informations : communauté de communes des versants d'Aime - 04.79.04.05.50.

Un automne sur les planches Du 03 octobre au vembre 2015

Festival de théâtre - 11e édition salle des fêtes d'Aime information et réservation : maison du tourisme vallée. 04.79.55.67.00 ou

www.aime-savoie.com

Information

Réunion publique d'informa-tion - Commune nouvelle Mercredi 14 octobre 2015 à 19h00

Salle des fêtes de Bellentre

Messieurs les maires, les adjoints et les conseillers municipaux de Bellentre, La Côte d'Aime, Macot La Plagne et Valezan, ont l'honneur de vous inviter conjointement à une réunion publique d'information dans la perspective du projet de commune nouvelle.

Repas traditionnel des aînés à partir de 60 ans

Dimanche 29 novembre 2015 à 12н00

Salle polyvalente de Macot chef lieu - animation musicale

Les inscriptions sont à effectuer en mairie, à l'accueil ou au 04.79.09.71.52,

avant le 13 novembre 2015.

Intoxication au monoxyde de

Ces intoxications surviennent principalement durant la période de chauffage et sont le plus souvent liées:

- à un mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion (type chaudière, poêle, cuisinière,...),
- à un mauvais entretien des conduits d'évacuation des fumées,
- à un manque de ventilation ou à l'obstruction des grilles d'aération, - à l'usage prolongé d'appareils de chauffage
- d'appoint,
- à l'utilisation, à l'intérieur de locaux, de groupes électrogènes, de braséro, de barbecue ou d'outils à moteur thermique (tronçonneuses...). Toutes les informations pour la prévention des intoxications sur www.mairie-macotlaplagne.com/ securité.

Elections régionales 2015

La commune de Macot La Plagne vous informe que les élections régionales 2015 auront lieu: 1er tour : dimanche 06 décembre 2015 2ème tour : dimanche 13 décembre 2015. Rappel: Vous devez vous présenter au bureau de vote avec une pièce d'identité (obligatoire le cas échéant votre vote sera refusé) et votre carte d'électeur.

Le cross de la Tarine Samedi 31 octobre 2015

Macot La Plagne Organisé par le club VEO 2000 Premier départ à 10h00 - Inscription 3 euros Coupe au premier de chaque catégorie - 1 cadeau à chaque finisher - Des lots tirés au sort Règlement complet et bulletin d'inscription sur le site. www.veo2000.com TEL: 06 11 14 42 09

par nos soins sur du papier recyclé en 300 exemplaires, Crédits photos : mairie Macot La Plagne مد ام بالمادية المادية المادي